

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf tenue à la salle municipale de Lac-du-Cerf, au 15, rue Émard, le **lundi 8 novembre 2010, à 19 heures**, ladite assemblée ayant été convoquée selon les dispositions du Code municipal.

Sont présents et forment quorum:

La mairesse: Pauline Ouimet
Les conseillers: Michel St-Louis, Hugo Bondu, Bernard St-Louis,
Jacques de Foy, Raymond Brazeau, Robert Nault

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale, est aussi présente.

Ouverture de la séance

La mairesse déclare la séance ouverte à 19 h.

324-11-2010

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que présenté, à savoir:

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF
ORDRE DU JOUR
8 NOVEMBRE 2010 - 19 h**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX):
 - 3.1 Séance ordinaire du 12 octobre 2010
 - 3.2 Dépôt des candidatures pour le poste de préposé à l'entretien de la patinoire
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 Rapport budgétaire, bilan et transferts de fonds au 31 octobre 2010
 - 4.2 Registre des comptes à payer au 31 octobre 2010
 - 4.3 Registre des comptes à payer au 8 novembre 2010
 - 4.4 Registre des salaires du 03/10/2010 au 30/10/2010
 - 4.5 Rapport de la secrétaire-trésorière - Délégation de compétence
 - 4.6 Rapport de la situation financière de la municipalité 2010 (Discours de la mairesse)
 - 4.7 CERIU – Renouvellement cotisation annuelle 2011
 - 4.8 Projet de loi n° 109 sur l'éthique et la déontologie municipale et communiqué
 - 4.9 Ville de Rivière-Rouge – Dossier de Max Meilleur et Fils Inc. et Henri Radermaker et Fils Inc. : appui à la compagnie Forex Inc.
 - 4.10 Liste des personnes endettées envers la municipalité
 - 4.11 Souper des Fêtes
 - 4.12 Célébrant d'un mariage ou d'une union civile

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 5.1 Renouvellement du contrat entre la Centrale d'Appels d'Urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA) et la municipalité
6. TRANSPORT
 - 6.1
7. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 7.1 Informations du représentant à la RIDL
8. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 8.1
9. LOISIRS
 - 9.1 Offre d'emploi – préposé à l'entretien de la patinoire – Formation d'un comité de sélection
 - 9.2 Fédération québécoise de la marche – Nomination de délégués
 - 9.3 Entretien des pistes pour le ski de fond et la raquette – Engagement de crédits de 1 500\$ pour la saison 2010 -2011
10. CULTURE
 - 10.1 Lettre de madame Francine B. St-Louis – Salon du livre de Montréal
19 novembre 2010
 - 10.2 Prix Alfred-Gamelin décerné à la Municipalité de Lac-du-Cerf
11. LACS ET ENVIRONNEMENT
 - 11.1 MDDEP – Régularisation d'une occupation du domaine hydrique de l'État, localisée en partie à l'intérieur et à l'extérieur d'un lot de grève et en eau profonde connu et désigné comme étant le bloc B de l'arpentage primitif du canton de Dudley (Labelle)
12. AVIS DE MOTION
13. RÈGLEMENTS
14. VARIA
15. PÉRIODE DE QUESTIONS
16. LEVÉE DE LA SÉANCE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

325-11-2010

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 octobre 2010

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 octobre 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

326-11-2010

Dépôt des candidatures pour le poste de préposé à l'entretien de la patinoire

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de l'ouverture des candidatures pour le poste de préposé à l'entretien de la patinoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

327-11-2010

Suivi budgétaire, bilan et transferts de fonds au 31 octobre 2010

Il est proposé par le conseiller Robert Nault appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu d'accepter, pour dépôt, le rapport budgétaire, le bilan et les transferts de fonds au 31 octobre 2010.

2010/11/06 08:24:34		MUNICIPALITE DE LAC-DU-CERF				4.1 N° Page 1 Année 2010	
Rapport des modifications							
Résolution	Note	Péri	Prise d'effet	N° de compte	Débit	Crédit	Budget cour. / Budget rev.
2010-10-30	TRANSFERTS DE FONDS	10	2010/11/06	02-110-00-261	10		163 / 173
				02-110-00-241		10	713 / 703
				02-110-00-336	10		154 / 164
				02-110-00-337	325		461 / 786
				02-110-00-310		335	6 000 / 5 665
				02-130-00-337	1 500		895 / 2 395
				02-130-00-414		1 000	4 500 / 3 500
				02-130-00-282		500	6 900 / 6 400
				02-130-00-495	350		2 918 / 3 268
				02-701-20-495	435		3 988 / 4 423
				02-590-00-495		350	1 238 / 888
				02-702-30-495		435	1 238 / 803
				02-210-00-441	86		70 122 / 70 208
				02-220-00-442		86	4 575 / 4 489
				02-220-00-632	500		500 / 500
				02-320-00-632		500	4 200 / 3 700
				02-220-00-681	75		75 / 75
				02-320-00-660		75	350 / 275
				02-320-00-141	1 800		24 512 / 26 312
				02-460-00-141	100		971 / 1 071
				02-701-40-141	200		600 / 800
				02-330-00-141		2 100	16 999 / 14 899
				02-320-00-336	10		154 / 164
				02-320-00-337	525		341 / 866
				02-320-00-454		535	1 000 / 465
				02-320-00-634	50		1 050 / 1 100
				02-330-00-455	1 000		1 747 / 2 747
				02-320-00-635		1 050	11 300 / 10 250
				02-330-00-161	5 000		6 218 / 11 218
				02-330-00-151		5 000	18 043 / 13 043
				02-330-00-524	3 500		8 000 / 11 500
				02-330-00-516		1 000	1 000 / 1 000
				02-330-00-636		2 500	1 500 / -1 000
				02-412-00-453	400		2 000 / 2 400
				02-412-00-454		400	1 000 / 600
				02-460-00-222	2		84 / 96
				02-460-00-232	2		35 / 37
				02-460-00-242	4		79 / 83
				02-460-00-529		8	1 000 / 992
				02-610-00-337	525		361 / 886
				02-610-00-346		525	1 400 / 875
				02-701-20-242	5		114 / 119
				02-701-20-252		5	35 / 30
				02-701-40-151	500		12 183 / 12 683
				02-701-40-161	400		4 500 / 4 900
				02-701-50-151	1 500		13 851 / 15 351
				02-320-00-151		2 400	15 250 / 12 850
				02-701-40-222	65		557 / 622
				02-701-40-232	40		330 / 370
				02-701-40-242	65		729 / 794
				02-701-40-262	15		127 / 142
				02-320-00-222		185	2 136 / 1 951
				02-702-30-242	25		77 / 102
				02-702-30-232		25	83 / 58
				02-702-30-338	1 500		462 / 1 962
				02-702-30-331		200	600 / 400
				02-702-30-414		300	2 650 / 2 350

GLGR_MODIFBUDGET

2010/11/08
08:23:57

MUNICIPALITE DE LAC-DU-CERF

N° Page 2
Année 2010

Rapport des modifications

Résolution	Note	Péri	Prise d'effet	N° de compte	Débit	Crédit	Budget cour.	Budget rev.
				01-211-11-130		1 000	- 496 746	- 497 746
				02-702-30-670	200		300	500
				02-702-30-522		200	200	
				02-921-05-871	1 500			1 500
				03-210-14-000	4 000			4 000
				03-922-00-724		2 500	10 000	7 500
				03-915-00-726		1 000	10 000	9 000
				03-932-00-725		2 000	2 000	
				03-210-11-000	10		4 445	4 455
				03-210-13-000		10	13 600	13 590

2010/11/08
08:49:40

MUNICIPALITE DE LAC-DU-CERF

N° Page 1
Année 2010

Rapport des modifications

Résolution	Note	Péri	Prise d'effet	N° de compte	Débit	Crédit	Budget cour.	Budget rev.
2010-10-31-1	TRANSFERTS DE FONDS	10	2010/10/31	02-330-00-636	2 000		-1 000	1 000
				02-330-00-631		2 000	7 000	5 000
				02-320-00-634	200		1 100	1 300
				02-320-00-635		200	10 250	10 050

2010/11/08
10:26:23

MUNICIPALITE DE LAC-DU-CERF

N° Page 1
Année 2010

Rapport des modifications

Résolution	Note	Péri	Prise d'effet	N° de compte	Débit	Crédit	Budget cour.	Budget rev.
2010-10-31-2	TRANSFERTS DE FONDS	10	2010/10/31	02-470-00-521		600	600	
				02-470-00-419	479			479
				02-470-00-631	97			97
				02-470-00-641	24			24

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

328-11-2010

Registre des comptes à payer au 31 octobre 2010

Il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par le conseiller Bernard St-Louis et résolu à l'unanimité d'accepter pour paiement le registre des chèques suivants:

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES COMPTES À PAYER			
AU 31 OCTOBRE 2010			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
M1000547	À	I1000573	62 400,62 \$
I1000548			0,10 \$
C1000574	À	C1000600	19 711,31 \$
C1000601	À	C1000603	9 276,24 \$
TOTAL			91 388,27 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 8 novembre 2010

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

329-11-2010

Registre des comptes à payer au 8 novembre 2010

Il est proposé par le conseiller Robert Nault appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu d'accepter pour paiement le registre des chèques suivants :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES COMPTES À PAYER			
AU 08 NOVEMBRE 2010			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
M1000604	À	I1000614	9 991,42 \$
TOTAL			

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 8 novembre 2010

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

330-11-2010

Registre des salaires pour la période du 03 au 30 octobre 2010

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu d'approuver le paiement des registres des chèques salaires pour la période du 03 au 30 octobre 2010, se totalisant à 13 690,16\$. Chèques numéros D1000328 au D1000352.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 8 novembre 2010

Jacinthe Valiquette, Secrétaire-trésorière et directrice générale.

331-11-2010

Rapport de la secrétaire-trésorière/directrice générale - délégation de compétence

Il est proposé par le conseiller Michel St-Louis
appuyé par le conseiller Bernard St-Louis
et résolu d'approuver le rapport des engagements de délégation de compétence de la secrétaire-trésorière/directrice générale:

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES BONS DE COMMANDE			
DU 1ER AU 31 OCTOBRE 2010			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
ENB1000132	À	ENB1000143	12 677,33 \$
TOTAL			12 677,33 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 8 novembre 2010

Jacinthe Valiquette
Secrétaire-trésorière et directrice générale

332-11-2010

Rapport de la situation financière de la municipalité 2010 (discours de la mairesse)

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau
appuyé par le conseiller Jacques de Foy
et résolu à l'unanimité d'accepter, pour dépôt, le rapport de la mairesse sur la situation financière 2010 se présentant comme suit :



**RAPPORT DE LA MAIRESSE
SUR LA SITUATION FINANCIÈRE 2010**

Chères Cervoises,
Chers Cervoises,

Conformément à l'article 955 du Code municipal, je dépose aujourd'hui le rapport présentant la situation financière de la Municipalité de Lac-du-Cerf pour l'année 2010. Je tiens à remercier les membres du conseil pour le travail accompli et tous les bénévoles qui s'impliquent dans l'avancement de notre belle municipalité.

En tant qu'élus municipaux, nous avons le privilège et la responsabilité de veiller à l'administration et à la protection des biens communs, de favoriser le développement de nos ressources dans le meilleur intérêt de l'ensemble des contribuables.

Je traiterai des derniers états financiers, du dernier rapport du vérificateur externe, des indications préliminaires quant aux états financiers 2010, de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$, de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ et des orientations générales du prochain budget 2011.

Rapport des vérificateurs 2009

Les vérificateurs mentionnent qu'à leur avis, les états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la municipalité de Lac-du-Cerf au 31 décembre 2009 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

États financiers 2009 et indications préliminaires des états financiers 2010

ÉTATS FINANCIERS 2009	CONSOLIDÉS 2009	ADMINISTRATION MUNICIPALE 2009	ADMINISTRATION MUNICIPALE 2010
Revenus	1 154 339	1 074 635	1 142 682
Dépenses	919 242	845 245	980 113
Excédent de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	235 097	229 390	162 569
CONCILIATIONS À DES FINS FISCALES :			
• Amortissement des immobilisations	79 718	62 311	38 387
• Remboursement de la dette à long terme	(62 593)	(56 406)	(21 897)
• Affectation activités d'investissement	(68 345)	(64 138)	(110 086)
• Affectation excédent accumulé	164 908	163 681	161 938
• Autres éléments de conciliation	2 793	-	-
	116 481	105 448	68 342
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	351 578	334 838	230 911

SURPLUS ACCUMULÉ	ADMINISTRATION MUNICIPALE 2009	ADMINISTRATION MUNICIPALE PRÉLIMINAIRE 2010
Solde au 1 ^{er} janvier 2009/2010	131 584	227 446
Surplus de fonctionnement de l'exercice à des fins budgétaires	334 838	230 911
	466 422	458 358
Affectation du surplus		
. Exercice suivant		
. Fonds réservé – remplacement de bacs	(154 437)	
. Fonds réservé – amélioration caserne et garage	(19 674)	
. Fonds réservé - remplacer véhicules et machinerie	(32 542)	
. Fonds réservé – quai public	(30 387)	
. Fonds de roulement	(1 936)	
. Dépôt comptant achat camion de déneigement 2011		(100 000)
. Montant transféré pour l'achat de l'unité d'urgence		(22 010)
		(7 500)
	(238 976)	(129 510)
Surplus non affecté au 31 décembre 2009/2010	227 446	328 847
Financement de projets en cours		(132 434)
		196 413

Chaque année, une partie ou la totalité du surplus non affecté est affectée pour l'année subséquente pour balancer les revenus et les dépenses.

Liste des contrats

LISTE DES CONTRATS – 1 ^{er} novembre 2009 au 31 octobre 2010		
Liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$		
M.R.C. d'Antoine-Labelle (2010)	Quote-part	56 565 \$
Ministre des Finances (2010)	Sûreté du Québec	70 208 \$
Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (2010)	Quote-part	76 278 \$

Liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec un total de plus de 25 000 \$		
Pavages Wenindji Inc. (2009)	Pavage de chemins	25 781 \$
Municipalité Notre-Dame-de-Pontmain	Dépenses incendie – 50%	30 771 \$

Traitement des élus

TRAITEMENT DES ÉLUS POUR L'ANNÉE 2010			
Poste	Rémunération	Allocation de dépenses	Montant
Maire	5 434 \$	2 717 \$	8 151 \$
Conseiller	1 811 \$	906 \$	2 717 \$

Réalisations 2010 et prévisions 2011

	Réalisations 2010	Prévisions 2011
Administration générale	<p>Télébec – service d'internet haute vitesse.</p> <p>Formation d'un comité afin d'élaborer une étude de faisabilité concernant l'acquisition et la revitalisation de notre église.</p>	Présenter des demandes d'étude pour la revitalisation de notre municipalité dans le cadre du Programme d'aide aux municipalités dévitalisées.
Sécurité publique	<p>Achat d'une unité d'urgence.</p> <p>Installation des plaques avec numérotation pour l'identification des immeubles pour les services d'urgence.</p> <p>Achat d'un défibrillateur.</p>	Continuer les campagnes de prévention.
Transport	<p>Subvention de 20 000\$ dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.</p> <p>Signature d'une entente relative aux modalités de partage des sommes provenant de la perception des droits payables par les exploitants de la sablière située sur le territoire de la municipalité de Kiamika.</p> <p>Un montant de 421 302\$ nous est attribué dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour les années 2010 à 2013.</p> <p>Achat d'un camion 10 roues avec équipements de déneigement.</p>	Présenter un projet dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour les années 2010 à 2013.

Hygiène du milieu	Suivi sur la vidange des fosses septiques.	Sensibiliser les gens au recyclage.
Urbanisme	Numérisation de la matrice graphique. Adhésion à la Cour municipale de Sainte-Agathe-des-Monts.	Sensibiliser les gens à renaturaliser leurs rives et à la protection de l'environnement.
Loisirs	Rafraîchissement du centre communautaire. Réalisation du plan d'aménagement et gestion du parc de la Biche. Aide financière de 27 500\$ en vertu du Pacte rural et du fonds de la ruralité pour la réalisation de la phase 1 du plan d'aménagement et de gestion du parc de la Biche. Aide financière de 25 000\$ dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II pour l'aménagement d'un sentier flottant au parc de la Biche.	Achat de microphones pour le centre communautaire. Continuation de nos travaux dans le cadre de l'aménagement du parc de la Biche.
Loisirs	Contribution de la municipalité à des organismes sans but lucratif dans le domaine du loisir et de la culture pour une belle visibilité et retombée économique pour nos commerçants (concerts, tournois, souper mensuel...). Utilisation gratuite du centre communautaire pour les organismes à but non lucratif. Merci aux propriétaires qui laissent le droit de passage sur leur propriété pour l'aménagement des pistes de ski de fond et de raquettes.	
Culture	Achat de nouveaux ordinateurs à la bibliothèque municipale.	

<p>Lacs et environnement</p>	<p>Prélèvements et analyses d'échantillonnage d'eau – divers sites sensibles à proximité du Petit et du Grand lac du Cerf.</p> <p>Distribution d'arbres en collaboration avec l'Association de protection du Petit et Grand Lac du Cerf et l'Association de protection du lac Baptiste-Lefebvre et du lac Long pour le reboisement des rives.</p> <p>Achat de panneaux et de bouées sur les Petit et Grand Lac du Cerf pour la protection de nos lacs et la sécurité des usagers et obtention d'une subvention de 1500\$ de la Fondation de la M.R.C. d'Antoine-Labelle pour l'environnement.</p> <p>Entente entre la municipalité de Lac-du_Cerf et M.C. Forêt inc. sur les coupes forestières sur le territoire de Lac-du-Cerf.</p>	<p>Poursuivre les prélèvements et analyses d'échantillonnage d'eau.</p> <p>Poursuivre le reboisement de nos rives par la distribution d'arbres.</p> <p>Renforcer la réglementation sur le reboisement des rives obligatoire.</p>
-------------------------------------	---	--

Pauline Ouimet
maire

Il est de plus résolu de publier le rapport sur la situation financière 2010 dans le journal Le Courant et sur le site Web «*lac-du-cerf.info*».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 08 novembre 2010

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

333-11-2010

CERIU – Renouvellement cotisation annuelle 2011

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu de ne pas renouveler notre cotisation annuelle 2011 au Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

Requête au Gouvernement concernant le projet de loi n° 109 sur l'éthique et la déontologie municipale

Attendu qu' avec le projet de loi n° 109, le gouvernement s'apprête à imposer aux élus municipaux des règles sur l'éthique et la déontologie dont il ne souhaiterait pas l'application pour ses propres députés;

Attendu qu' en matière d'éthique et de déontologie, il ne devrait pas y avoir deux poids deux mesures et, qu'en ce sens, les mêmes règles et principes doivent s'appliquer aux élus provinciaux et aux élus municipaux;

Attendu que selon le projet de loi n° 48, les élus de l'assemblée nationale bénéficient des services d'un commissaire à l'éthique et à la déontologie pour leur donner des conseils sur leurs obligations en matière d'éthique alors que le droit à un tel service-conseil ne sera pas offert aux élus municipaux;

Attendu qu' en matière d'éthique, il est essentiel d'agir prioritairement de façon préventive en mettant à la disposition des élus municipaux des supports en vue de faciliter leur démarche de réflexion et de les aider à résoudre, dans leur pratique quotidienne, des dilemmes dans des situations d'incertitude ou d'inconfort;

Attendu que c'est en donnant aux élus des municipalités la possibilité de prendre des conseils en amont, de façon libre et volontaire et en toute confidentialité auprès d'un conseiller en éthique et en déontologie, qu'on évitera les manquements et qu'on renforcera la confiance des citoyens;

Attendu que selon le projet de loi n° 48, un député ne pourra faire l'objet d'une plainte après la fin de son mandat alors que, pour l' élu municipal, les plaintes contre lui seront permises jusqu'à 3 ans après la fin de son mandat;

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu :

QUE la municipalité de Lac-du-Cerf demande au gouvernement d'adopter, pour les élus municipaux et les députés, les mêmes règles et principes sur certains aspects fondamentaux concernant l'éthique et la déontologie;

Qu' en ce sens, les deux amendements suivants soient apportés au projet de loi n° 109 :

- Tout membre du conseil d'une municipalité peut soumettre, à un conseiller en éthique relevant de la Commission municipale, toute question relative au code d'éthique et de déontologie qui lui est applicable;
- Qu'après la fin du mandat d'un élu municipal, aucune plainte ne puisse être déposée contre lui;

QUE cette résolution soit transmise au premier ministre, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, au secrétaire de la Commission de l'aménagement du territoire, au député provincial du comté et à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

Dossier de Max Meilleur et Fils Inc. et Henri Radermaker et Fils Inc. :
Appui à la Compagnie Forex Inc.

ATTENDU que la société Forex inc. a acquis les actifs de la scierie Max Meilleur et Fils inc., localisée à Ferme-Neuve, le 18 août 2010, ainsi que les actifs de la scierie Henri Radermaker et Fils inc. localisée à Rivière-Rouge, secteur Sainte-Véronique, le 24 août 2010, et qu'à ce titre, Forex inc. est maintenant propriétaire des bâtiments, des terrains et des équipements desdites scieries de résineux dans la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU que les représentants de la haute direction de la société Forex inc. ont rencontré le maire de Ferme-Neuve, monsieur Gilbert Pilote, la mairesse de Rivière-Rouge, madame Déborah Bélanger, le député de la circonscription de Labelle, monsieur Sylvain Pagé, la représentante de la députée du comté de Laurentides-Labelle, madame Marie-Hélène Gaudreau, le préfet de la MRC d'Antoine-Labelle, monsieur Roger Lapointe et le président du CLD d'Antoine-Labelle et maire de la Ville de Mont-Laurier, monsieur Michel Adrien, le 13 septembre dernier, afin de faire connaître les diverses démarches qu'ils comptent effectuer dans le but de relancer les activités de transformation des unités de production tout en développant de nouveaux projets de fabrication de produits du bois à valeur ajoutée;

ATTENDU que les acteurs politiques de la MRC d'Antoine-Labelle sont fortement préoccupés du sort des travailleurs forestiers, concernés par la reprise des opérations de sciage, et qu'à cet égard ils souhaitent que les activités des usines de transformation de Ferme-Neuve et de Rivière-Rouge, secteur Sainte-Véronique, redémarrent le plus rapidement possible afin de remettre ces travailleurs à l'ouvrage à très court terme;

ATTENDU que, lors de la rencontre du 13 septembre dernier, les élus locaux ont signifié aux représentants de la société Forex inc. qu'une des conditions essentielles à la reprise des opérations de sciage consiste à embaucher les entreprises sylvicoles et les travailleurs locaux déjà impliqués dans la planification et la réalisation des obligations d'aménagement et d'approvisionnement des usines de Max Meilleur et Fils inc. et Henri Radermaker et Fils inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Robert Nault et résolu :

De soutenir les démarches de Forex inc. auprès du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), afin d'obtenir les contrats d'aménagement et d'approvisionnement forestier (CAAF) des usines Max Meilleur et Fils inc. à Ferme-Neuve et Henri Radermaker et Fils inc. à Rivière-Rouge, secteur Sainte-Véronique sur la base :

- o De la présentation d'un plan d'affaires, au Centre local de développement (CLD) de la MRC d'Antoine-Labelle, démontrant la vision à court, moyen et long terme, au sein du Groupe Forex inc., du positionnement des usines de Ferme-Neuve et de Rivière-Rouge, secteur Sainte-Véronique;
- o D'un plan de relance privilégiant l'embauche des anciens travailleurs affectés aux opérations des activités de transformation des deux usines de résineux de la MRC d'Antoine-Labelle;
- o D'un plan de relance qui prévoit l'embauche des entreprises sylvicoles et des travailleurs locaux déjà impliqués dans la planification et la réalisation des obligations d'aménagement et d'approvisionnement des usines de Max Meilleur et Fils inc. et Henri Radermaker et Fils inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

336-11-2010

Liste des personnes endettées envers la municipalité en date du 10 novembre 2010

Il est proposé par le conseiller Robert Nault appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu ce qui suit :

- D'accepter pour dépôt la liste des personnes endettées envers la municipalité en date du 03 novembre 2010 totalisant un solde à recevoir de 45 228,53 \$ (taxes et intérêts sur arrérages);
- Au 1^{er} décembre 2010 de faire parvenir à nouveau un état de compte à toutes les personnes endettées envers la municipalité ayant un solde de 100 \$ et plus et de les aviser qu'elles devront acquitter leur balance avant le 31 décembre 2010 et d'ajouter aux personnes endettées depuis le 22 mars 2010 ou avant qu'à défaut de payer le solde total avant le 31 décembre 2010 leur dossier de propriété pourra être transmis à notre conseiller juridique pour procéder à la vente pour non-paiement des impôts fonciers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

337-11-2010

Souper des Fêtes

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu que la Municipalité de Lac-du-Cerf engage un crédit de 1 500\$ pour l'organisation d'un souper des Fêtes, le vendredi 3 décembre 2010, 18 h, à l'Auberge Le Gentilhomme, pour le Conseil municipal et les employés municipaux. Les conjoints seront invités, toutefois, ils devront assumer leurs dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 08 novembre 2010

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

Célébrant d'un mariage ou d'une union civile

Sujet reporté à une séance ultérieure.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

338-11-2010

Renouvellement du contrat entre la Centrale d’Appels d’Urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA) et la Municipalité de Lac-du-Cerf

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Robert Nault et résolu de renouveler le contrat et la convention incendie entre la Centrale d’Appels d’Urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA) et la Municipalité de Lac-du-Cerf pour une période de cinq (5) ans **en y retranchant l’article 10.3 qui stipule : «Le présent contrat se renouvellera automatiquement pour un terme équivalent, à moins que l’une des deux parties ne signifie à l’autre son intention d’y mettre fin. Tel avis devant être expédié par courrier recommandé au moins quatre-vingt-dix (90) jours avant la date d’expiration du présent contrat.»**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

HYGIÈNE DU MILIEU

Info du représentant à la RIDL

Monsieur Raymond Brazeau n’a aucune information à transmettre.

LOISIRS

339-11-2010

Offre d’emploi – préposé à l’entretien de la patinoire – Formation d’un comité de sélection

Il est proposé par le conseiller Robert Nault appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu que le comité de sélection pour nous soumettre des recommandations sur l’engagement d’un préposé à l’entretien de la patinoire, soit formé des personnes suivantes : Bernard St-Louis, Jacques de Foy, Raymond Brazeau et Jacinthe Valiquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

340-11-2010

Nomination de délégués à la Fédération québécoise de la marche

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu de nommer les personnes suivantes à titre de délégués à la Fédération québécoise de la marche : Raymond Brazeau, Robert Nault et Pauline Ouimet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

341-11-2010

Engagement de crédits de 1 500\$ pour la saison 2010-2011 pour l'entretien des pistes pour le ski de fond et la raquette

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu que la Municipalité de Lac-du-Cerf engage un crédit de 1 500\$ pour la saison 2010-2011 pour l'entretien des pistes pour le ski de fond et la raquette.

Il est de plus résolu de remercier très sincèrement Monsieur Robert Scantland pour sa grande implication et le travail accompli en tant que bénévole pour l'entretien desdites pistes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 8 novembre 2010

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

CULTURE

342-11-2010

Demandes de la responsable de la bibliothèque, madame Francine B. St-Louis – salon du livre de Montréal – 19 novembre 2010

CONSIDÉRANT les demandes formulées par la responsable de la bibliothèque, madame Francine B. St-Louis ;

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu ce qui suit :

- D'autoriser Mesdames Francine B. St-Louis et Karin Grulke à assister au Salon du livre de Montréal qui se tiendra le 19 novembre prochain à Montréal ;
- De rembourser les frais de transport et de repas sur présentation de pièces justificatives ;
- D'avancer des fonds de 300 \$, à madame Francine B. St-Louis, pour l'achat de livres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

Prix Alfred-Gamelin décerné à la Municipalité de Lac-du-Cerf

La Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides décerne à la Municipalité de Lac-du-Cerf le prix Alfred-Gamelin pour son implication dans la sauvegarde du patrimoine bâti de son territoire pour le petite maison Boismenu au sentier écologique.

LACS ET ENVIRONNEMENT

MDDEP – Régularisation d’une occupation du domaine hydrique de l’État, localisée en partie à l’intérieur et à l’extérieur d’un lot de grève et en eau profonde connu et désigné comme étant le bloc B de l’arpentage primitif du canton de Dudley (Labelle)

Lettre du Ministère du Développement durable, de l’Environnement et des Parcs, en date du 28 octobre 2010 relativement à la régularisation d’une occupation du domaine hydrique de l’État, localisée en partie à l’intérieur et à l’extérieur d’un lot de grève et en eau profonde connu et désigné comme étant le bloc B de l’arpentage primitif du canton de Dudley (Labelle).

Le conseil municipal accuse réception de ladite lettre.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

343-11-2010

Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par le conseiller Bernard St-Louis et résolu de lever la séance. Il est 19 h 47.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

Pauline Ouimet
mairesse

Jacinthe Valiquette,
secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Pauline Ouimet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal du Québec..

Pauline Ouimet
mairesse